

D2023-9-5-7



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 28 septembre 2023

L'an 2023, le vingt-huit septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-deux septembre 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-deux septembre 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **45**

Nombre de membres ayant

donné pouvoir : **5**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres absents : **8**

Date de convocation :

22 septembre 2023

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

- 6 OCT. 2023

**et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :**

- 6 OCT. 2023

3 - Domaine et Patrimoine

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Travaux de la façade de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Vire - Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Intercom de la Vire au Noireau et l'université

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			Mme Nathalie BOUILLARD		
Mme Najat LEMERAY			M. Pascal DALIGAULT		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET		M. Bernard BENOIST			
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT				X	
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER			Mme Coraline BRISON-VALOGNES		
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER			M. Corentin GOETHALS		
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	44	1	5	3	8
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			45		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			50		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières et aux moyens généraux, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Les locaux de l'Institut Universitaire Technologique (IUT) du Grand Ouest Normandie (GON) situés à Vire Normandie accueillent aujourd'hui les étudiants du département « Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) » de l'Université de Caen Normandie, et des étudiants bénéficiant du dispositif « Campus Connecté » proposé par l'Intercom de la Vire au Noireau.



La présence de cet établissement d'enseignement supérieur sur le territoire intercommunal depuis 1999 est primordiale et répond à des enjeux d'attractivité du territoire et de formation professionnelle. Avec son département HSE, l'Université de Caen forme les prochains chargés de mission et managers Hygiène, Sécurité, Environnement sur le bassin d'emploi dynamique de Vire Normandie. Le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Hygiène Sécurité Environnement est peut aussi être réalisé en alternance dans cette antenne de l'IUT-GON.



Les étudiants du « Campus Connecté » sont aussi accueillis dans les locaux de l'IUT. Les « Campus Connectés » sont des lieux d'études labellisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) depuis 2019. Le Campus Connecté de l'Intercom de la Vire au Noireau a reçu sa labellisation en mai 2021.

L'objectif est de rapprocher les universités des étudiants grâce aux formations à distance qui se développent de plus en plus. Les étudiants inscrits dans une formation à distance peuvent ainsi bénéficier d'un lieu d'étude tout équipé, d'un accompagnement par un tuteur de proximité et rencontrer d'autres étudiants au sein du Campus Connecté. En plus de faciliter la poursuite d'études supérieures dans les territoires éloignés des centres universitaires, les Campus Connectés permettent de rompre l'isolement des parcours à distance.

Forte de ces dynamiques et depuis le 1^{er} janvier 2022, l'Intercom de la Vire au Noireau a pris la compétence « soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire ». Levier du développement économique, social et culturel, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation font l'objet d'une politique régionale et locale ambitieuse pour le rayonnement et l'attractivité du territoire. Ainsi depuis, le 1^{er} janvier 2022, est d'intérêt communautaire :

Contribuer au financement pour l'implantation, le développement et le fonctionnement des sites et établissements (dont l'antenne universitaire de Vire) d'enseignement supérieur et établissements de recherches implantés sur le territoire ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires (L216-11 du code de l'éducation).

(extrait de l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-22-004, du 18 mars 2022).

Cependant le bâtiment nécessite aujourd'hui une amélioration par l'extérieur.

Construit au début des années 2000, les bâtiments n'ont pas bénéficié de travaux de ravalement depuis leur construction.

L'aspect extérieur du bâtiment est en cours de détérioration. Ainsi les façades renvoient une image d'un lieu défraîchi alors que les formations proposées s'inscrivent dans une dynamique de jeunesse, d'innovation et de convivialité. (photos en annexe).

Le projet consiste donc à réaliser un ravalement des façades pour rendre le bâtiment plus attractif.

De plus sur la façade « Ouest » du bâtiment, une grande porte sectionnelle avait été installée. Cette porte n'est jamais utilisée, l'opportunité est de condamner cette ouverture. Derrière cette porte se situe une grande salle avec une hauteur sous-plafond conséquente, l'intérêt est d'améliorer le comportement thermique de la pièce en condamnant cette grande ouverture.

Le projet est multipartenaire. Les locaux sont aujourd'hui occupés par l'IUT Grand Ouest Normand et l'Intercom de la Vire au Noireau.

Avec une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'Université de Caen Normandie et la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau, l'objectif est d'améliorer rapidement et considérablement l'aspect extérieur de locaux nécessaires à l'attractivité et au développement du territoire.

Information sur le projet :

Calendrier prévisionnel	2ème semestre 2023			
Coût prévisionnel (HT)	243 373,74 € TTC (inscription budgétaire 2023)			
Plan de financement prévisionnel	Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
	Ravalement des façades (travaux)	243 373,74 €	Etat (30%)	73 012,12 €
			Région (20%)	48 674,75 €
			Université de Caen (10%)	24 337,37 €
			Intercom de la Vire au Noireau (40%)	97 349,50 €
	Total (en TTC)	243 373,74 €	Total (en TTC)	243 373,74 €

Les crédits budgétaires 2023 concernant cette opération sont déjà inscrits.

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir en débattre et d'autoriser :

- M. le Président, ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir entre l'université et l'Intercom de la Vire au Noireau dont le projet et joint en annexe ;
- M. le Président, ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires afin de solliciter toutes subventions et aides auprès des partenaires institutionnels et financiers que sont : l'Etat, le Département du Calvados, la Région Normandie, et tout autre partenaire restant à identifier.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
M. Corentin GOETHALS




La 1^{ère} Vice-Présidente,
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE



Source : © Google, janvier 2021

